



Reconnue d'utilité publique



LIVRET D'ACCUEIL

Maison de retraite spécialisée - **Le Versoud**

Les Chantournes



Bienvenue à vous !

Toutes les équipes de l'établissement *Les Chantournes* vous souhaitent la bienvenue. Chaque personne est là pour faciliter votre installation et vous offrir au quotidien l'attention et les soins nécessaires à votre bien-être personnel.

Les informations contenues dans ce livret vont vous permettre de mieux connaître l'organisation de l'établissement

et les détails de la vie pratique. Nous vous invitons à le lire et à en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre à vos questions.

Confort, sécurité et bien-être sont les buts de notre travail et de notre présence auprès de vous, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

La direction



L'établissement propose 84 places d'accueil en hébergement permanent.



Votre cadre de vie

La résidence *Les Chantournes* est située dans la ville du Versoud, au cœur de l'Isère, dans un environnement calme et verdoyant.

Établissement pluridisciplinaire et spécialisé dans l'accueil de personnes âgées en situation de handicap intellectuel, la résidence dispose de 84 chambres réparties dans six unités, dont une unité de vie protégée.

Un projet d'accompagnement individualisé est mis en place à votre arrivée.

Il est destiné à maintenir votre autonomie et vos liens sociaux.

Les membres de l'équipe sont tous des professionnels aux compétences reconnues pour que, de l'assistante administrative au médecin, de l'agent d'entretien à l'aide-soignante, vous soyez chaleureusement entouré(e) et puissiez bénéficier d'une prise en charge adaptée à vos besoins.



Chez vous, pour vous

D'une superficie de 21 m², toutes les chambres sont équipées d'une salle de bains. Pour que vous vous sentiez en sécurité, vous disposez d'un médaillon d'appel d'urgence garantissant l'intervention des membres du personnel en cas de besoin.

Télévision et téléphone peuvent être installés dans votre chambre si vous le désirez. L'installation de ces appareils sera effectuée par l'agent d'entretien. Vous devrez apporter votre téléviseur mais le poste téléphonique est fourni par l'établissement.

Aménagée avec du mobilier et un lit pouvant être adaptés aux difficultés de l'âge, cette chambre est la vôtre. Vous pouvez vous y installer avec vos petits meubles et vos objets personnels.

Dans votre chambre, vous êtes chez vous. Vous pouvez recevoir votre famille ou vos amis quand vous le désirez, dans le respect des horaires indiqués dans le règlement de fonctionnement de l'établissement. Pour entrer, le personnel doit frapper à votre porte et attendre d'y avoir été invité pour ouvrir.

Le rez-de-chaussée de la résidence regroupe des lieux d'animation et de vie en commun. Une bibliothèque, un espace de balnéothérapie, une salle Snoezelen, des salons, une salle polyvalente sont à votre disposition pour vous détendre, participer à des activités et partager des moments agréables.

À savoir

- **Le ménage** est régulièrement fait dans chacune des chambres, chaque fois que cela est nécessaire. Vous pouvez y participer, si vous le souhaitez. Il est réalisé quotidiennement dans toutes les pièces communes.
- **Le nettoyage du linge** de maison (les serviettes de toilette, les draps, le linge de table...) et le blanchissage de vos vêtements personnels sont réalisés toutes les semaines, et plus si besoin. Il convient de marquer vos affaires avec des étiquettes à votre nom. En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous en parler. Il vous appartient de prévoir le nettoyage de votre linge délicat comme les robes, les lainages ou les manteaux, avec l'aide de votre famille si nécessaire.
- **Les travaux quotidiens** de la résidence et des extérieurs sont pris en charge par l'agent d'entretien.
- Chaque jour, **le courrier** est distribué par le personnel de la résidence. Vous pouvez déposer à l'accueil ou faire déposer par un membre de l'équipe les lettres que vous souhaitez envoyer.
- Les résidents qui le souhaitent peuvent demander à rencontrer un ministre du culte de leur confession et participer aux **offices**.
- **Un salon de coiffure** est ouvert une journée par semaine au sein de l'établissement (prestation annexe facturée). Vous pourrez également faire appel à votre coiffeur si vous le souhaitez.





Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

Votre bien-être

Accueillir, écouter, soutenir, apporter des soins, apaiser les inquiétudes lorsqu'elles se manifestent : tel est le rôle du personnel de la résidence *Les Chantournes*.

Vous accompagnent au quotidien :

- **l'équipe administrative**, composée de la direction et d'une équipe de secrétaires ;
- **l'équipe soignante**, constituée d'un infirmier coordinateur, d'infirmiers diplômés d'État, d'aides-soignants et d'agents de soins ;
- **l'équipe médicale et paramédicale**, comprenant un médecin coordonnateur, un psychologue et un psychomotricien ;
- **l'équipe éducative**, composée d'un éducateur spécialisé, d'un éducateur

sportif en activités physiques adaptées, d'un animateur et d'aides médico-psychologiques ;

- **les personnels des services logistiques.**

Toutes les équipes sont sous la responsabilité de la direction de l'établissement.

Une cuisine équilibrée et savoureuse

La cuisine est dirigée par un chef cuisinier que nous vous invitons à rencontrer avec vos proches si vous le souhaitez. Il garantit des menus variés, équilibrés et savoureux, qui tiennent compte des régimes prescrits par votre médecin traitant, ainsi que des recommandations de la commission de restauration.



Tous les menus sont élaborés sur place et leur préparation respecte les normes d'hygiène de la restauration. Les repas sont pris en commun dans les salles à manger de chaque étage.

Horaires des repas :

- le petit déjeuner de 7h30 à 9h30 ;
- le déjeuner à 12h ;
- le goûter à 16h ;
- le dîner à 19h.

Si votre état de santé l'exige, des plateaux sont servis dans les chambres.

Visites

Votre famille et vos amis sont les bienvenus, leur présence à vos côtés est importante. Ils peuvent venir vous rendre visite tous les jours et déjeuner dans l'établissement. Des menus gourmands sont proposés avec un supplément. Il suffit d'en informer le secrétariat au minimum 48 heures à l'avance.

Activités

Des activités encadrées par l'éducateur en activités physiques adaptées, l'animateur et les personnels paramédicaux sont proposées quotidiennement : ateliers

mémoire, cuisine, musicothérapie, gymnastique douce, loisirs créatifs, art-thérapie, repas à thème, sorties et visites. Des associations interviennent régulièrement au sein de l'établissement pour animer des ateliers divers : poterie, médiation animale...

Individuelles ou collectives, ces activités ont pour objectifs de développer vos potentialités, de favoriser votre autonomie et votre créativité, de faciliter l'ouverture sur la vie sociale et culturelle. L'accompagnement proposé est respectueux du rythme, des capacités et des attentes de chacun.

Tranquillité et confort de chacun

Il est essentiel de respecter la tranquillité de l'établissement. Vous devez veiller à ne pas être bruyant en utilisant vos radio, télévision, téléphone ou en accueillant vos proches, ceci afin de préserver le sommeil et l'intimité de chacun. Lors de votre admission, un règlement intérieur vous sera remis. Pour respecter les prescriptions liées aux traitements médicaux, les boissons alcoolisées sont strictement interdites dans l'établissement.

Un programme d'activités individualisé est défini avec vous.





Vivre ensemble en toute sécurité

Pour votre sécurité, pour votre santé et celle des autres, veuillez respecter l'interdiction de fumer dans les locaux (décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006). Le règlement relatif à la sécurité incendie s'impose à tous, résidents, personnels et visiteurs. Les salariés de l'établissement ayant suivi une formation de sécurité incendie indiqueront les instructions à suivre en cas de nécessité. En cas d'alerte, il est recommandé de rester calme et de suivre les consignes prévues à cet effet.

Les sorties et vacances

À tout moment vous pouvez sortir déjeuner ou aller vous promener. Prévenez-nous simplement de votre absence. Vous pouvez aussi partir en week-end ou en vacances avec votre famille.

La gestion de l'argent personnel

Sont à votre charge les petites dépenses (produits d'hygiène et de beauté, sorties personnelles et menus achats divers) mais également les dépenses telles que le coiffeur, les vêtements, les meubles ou la décoration pour votre chambre, les séjours de vacances... L'éducateur spécialisé vous aidera dans la gestion de votre argent personnel.

Vie privée

Vous pouvez souhaiter nouer des relations affectives avec un autre résident ou une personne extérieure à l'établissement. Les personnels doivent respecter votre intimité, dans le cadre d'une relation consentie librement et de manière éclairée. L'équipe pourra répondre à toutes vos questions si besoin.

La qualité des soins

La résidence *Les Chantournes* est un établissement privé à but non lucratif. Son fonctionnement et ses tarifs sont encadrés par la réglementation en partenariat avec le Conseil départemental et l'ARS, qui garantissent la qualité des soins prodigués et des personnels engagés.

Le médecin coordonnateur est le référent médical de l'établissement. Il supervise l'équipe soignante, sous la responsabilité et l'autorité administratives de la directrice. Il veille à une bonne coordination entre les intervenants extérieurs et les soignants de l'établissement. Il s'assure que vous bénéficiez des soins que votre état de santé nécessite (même s'il ne prescrit aucun acte médical, sauf en cas de situation d'urgence, de risques vitaux ou lors de la survenue de risques exceptionnels exigeant une organisation adaptée des soins ; les médecins traitants sont alors informés des prescriptions réalisées). Ses horaires de présence dans l'établissement vous seront communiqués. Vous avez par ailleurs l'entière liberté de garder ou de choisir votre médecin traitant à qui il sera proposé la signature d'un contrat type réglementaire portant sur les conditions de son intervention au sein de la résidence.

Pédicure, podologue, orthophoniste peuvent également venir vous prodiguer leurs soins sur place qui seront alors à votre charge.

Des conventions de partenariat médical permettant d'établir des complémentarités et d'instituer des réseaux de soins ont été signées avec les centres hospitaliers et les différents réseaux de soins locaux.

Votre dossier médical est transmis au médecin coordonnateur et protégé par le secret médical. Vous disposez d'un droit d'accès à votre dossier conformément aux dispositions de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002.

Si vous avez momentanément besoin d'être hospitalisé(e), le personnel se chargera de l'ensemble des démarches administratives et des transmissions nécessaires auprès des équipes médicales de l'hôpital ou de la clinique. Vous retrouverez votre chambre à la résidence lorsque vous reviendrez.

Par ailleurs, n'hésitez pas à consulter l'équipe médicale avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé. Nous sommes là pour trouver des solutions avec vous.

Accueil et prise en charge

Une visite de pré-admission est obligatoire. Elle s'effectue avec l'équipe d'encadrement (infirmier coordinateur, éducateur spécialisé, psychologue).

Les documents nécessaires à votre admission sont les suivants :

- la carte d'identité / une fiche d'état civil ou un extrait de naissance ;
- une carte d'assuré(e) social(e) et civil(e) et un justificatif d'affiliation à un organisme complémentaire ;
- un justificatif de ressources : titres de pensions ou de retraites et dernier avis de non-imposition ;
- un dossier médical ;
- une copie du jugement en cas de tutelle ou curatelle.

Il est également important d'apporter :

- votre carnet de santé ;
- votre carte de groupe sanguin ;
- vos examens radiologiques ;
- votre linge personnel marqué à votre nom.

Les tarifs complets des prestations et services proposés par l'établissement vous sont indiqués dans une fiche remise en annexe de ce livret.

La résidence *Les Chantournes* est un établissement habilité à l'aide sociale.

En fonction de votre état de santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- l'aide personnalisée au logement (APL) ou l'allocation de logement sociale (ALS) ;
- l'aide sociale ;
- l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et des règlements en vigueur. Cette assurance couvre votre responsabilité civile.

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

Une équipe à l'écoute

Pour vous, le service administratif est ouvert en semaine de 9h à 17h.

Tous les membres de l'équipe sont au service de votre bien-être et de votre sérénité. En cas de problème, la direction est là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Vous pouvez adresser vos suggestions sur le fonctionnement de l'établissement au **Conseil de la Vie Sociale** qui est composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des familles, ainsi que de représentants de l'établissement et du personnel (liste et coordonnées des représentants affichées à côté du bureau d'animation).

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous pourrions souhaiter recueillir votre avis par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Vous serez amené(e) à participer à l'élaboration de votre projet d'accompagnement. Il vous permettra de faire part de vos attentes, de vos besoins et de vos aspirations.

Afin de garantir vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance, il vous est remis, en annexe du présent livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, la notice d'information relative à la personne de confiance et le règlement de fonctionnement de l'établissement. Vous pouvez faire appel, en vue de défendre vos

droits, à une personne qualifiée. Si votre état de santé le nécessite, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe et dispense des formations à ses salariés sur ces deux thèmes.

Il existe un numéro national de signalement de maltraitance : le 3977.

Accès à vos données personnelles informatisées

- Vos données personnelles peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de vos données nominatives.
- Vous avez le droit d'obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations qui vous concernent sur demande adressée aux personnels habilités.



Décembre 2018. Crédit photo : Valérie Couteron.
Réalisation : land'M.

Moyens d'accès : Route : depuis Grenoble ou Chambéry : autoroute sortie « Domène-Montbonnot », puis suivre direction « Le Versoud ». Depuis la D523, quitter la route de Grenoble pour le secteur « Malvaisin ».

SNCF : gare de Grenoble ou Domène.

Les Chantournes

Établissement pour personnes handicapées vieillissantes

196, rue Henri Giraud – 38420 Le Versoud

Téléphone : 04 76 52 69 00 – Fax : 04 76 77 30 63

Courriel : leschantournes@fondationpartageetvie.org



Reconnue d'utilité publique

La Fondation Partage et Vie, anciennement Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, est reconnue d'utilité publique. Son objet d'intérêt général est la lutte contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie ou au handicap. Avec 118 établissements et près de 6 300 salariés, la Fondation est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire.

